NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/14850
27 janvier 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : CHINOIS, ANGLAIS, FRANCAIS, RUSSE ET ESPAGNOL

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

1. Le Président de la Commission d'enquête du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 496 (1981) du Conseil, relative à la plainte de la République des Seychelles, m'a informé que la Commission s'apprêtait maintenant à se rendre dans cette région, conformément à son mandat. Toutefois, en raison de la complexité des travaux préparatoires que la Commission a dû faire avant son départ et du retard qui en est résulté, il lui sera difficile de présenter un rapport au Conseil de sécurité d'ici le 31 janvier 1982, comme le prévoit le paragraphe 3 de la résolution 496 (1981). En conséquence, la Commission demande que la date fixée pour la présentation de son rapport soit reportée au début de mars 1982.

2. A la suite de consultations officieuses sur cette question, on a constaté qu'aucun membre du Conseil de sécurité ne voyait d'objection à la demande de la Commission, ce dont le Président de la Commission a été avisé.

---

82-01705